



Original: FRENCH

Conseil permanent du 11 juillet 2013

Réponse de la Suisse au discours de Knut Vollebaek, Haut Représentant aux minorités nationales

Monsieur le Président,

Une fois n'étant pas coutume, nous tenons à remercier le Haut Commissaire aux minorités nationales, Monsieur Knut Vollebaek, pour son rapport instructif et franc.

Nous demeurons convaincus que le respect des droits des minorités nationales et l'intégration de celles-ci dans leurs sociétés respectives sont essentiels pour maintenir la stabilité et la sécurité en Europe et au-delà. Ils sont aussi primordiaux pour améliorer les conditions de vie des individus.

Nous saluons tout particulièrement les efforts continus que le Haut Commissaire a déployés dans les Balkans occidentaux et dans le Caucase du Sud, deux régions prioritaires pour notre présidence de l'OSCE. Rappelons-nous d'ailleurs que nous avons annoncé vouloir soutenir, en particulier dans les Balkans occidentaux, la participation des minorités à tous les niveaux de la gouvernance, ainsi que leur inclusion dans les processus décisionnels.

Dans cette perspective, nous notons avec satisfaction que la Serbie s'est montrée réceptive aux recommandations émises par le Haut Commissaire. Nous saluons en particulier les développements positifs dans le sud de la Serbie et l'intensification d'un dialogue avec les leaders albanais locaux. La gestion des tensions par le Haut Commissaire et la Mission de l'OSCE en Serbie démontre en outre la plus value de la coopération entre les structures exécutives de l'OSCE, ainsi qu'entre celles-ci et l'Etat hôte.

Durant nos présidences successives, la Suisse et la Serbie se proposent, entre autres, de soutenir les processus de réconciliation, ainsi que la facilitation du dialogue et la médiation sur le terrain. Il s'agira de montrer l'exemple et d'appliquer ces objectifs au niveau national également. Dans cette perspective, nous garderons un œil vigilant sur les développements dans le sud et l'est de la Serbie.

Dès 2014, nous prévoyons ainsi de soutenir, également financièrement, des projets du bureau du Haut Commissaire visant à soutenir l'intégration des minorités nationales, en particulier au sein des administrations publiques et dans les systèmes d'éducation.

Nous explorerons par ailleurs dans quelle mesure l'OSCE, et le Haut Commissaire en particulier, pourrait contribuer aux processus de justice transitionnelle à travers son travail d'intégration des minorités nationales. En l'occurrence, il s'agira d'adresser, par exemple, les causes profondes des divisions interethniques au Kirghizstan.

Nous soutiendrons également les efforts du Haut Commissaire pour promouvoir les récentes « Lignes directrices de Ljubljana ». A ce titre, nous serions entre autres disposés à promouvoir celles-ci localement, par exemple à Skopje en soutien à la Mission de l'OSCE. Dans cette même optique, nous serions par exemple prêts à soutenir l'application de la « stratégie d'éducation intégrée » des autorités à Skopje.

Nous sommes par ailleurs reconnaissants au Haut Commissaire pour ses observations sur la Géorgie. Celles-ci ont notamment permis d'attirer l'attention du Conseil permanent sur la situation prévalant sur la ligne frontière administrative et sur la situation des Géorgiens ethniques dans les districts de Gali et d'Akhalgori.

Enfin, déterminés à renforcer les capacités de l'OSCE dans le cycle du conflit, nous favoriserons la coopération entre le Haut Commissaire et les Missions de l'OSCE. De même, inspirés par les succès réalisés par l'Institution en Asie centrale, nous encouragerons les initiatives régionales.

Monsieur le Président,

Nous saisissons l'occasion de la dernière allocution de Monsieur Vollebaek devant le Conseil permanent pour exprimer nos vifs remerciements pour son travail sans relâche au cours des six dernières années. Sa persévérance et son engagement continu en faveur de la prévention des conflits ont contribué de manière exemplaire à la réduction des tensions interethniques dans l'espace OSCE.

Sous son leadership, l'Institution a démontré qu'elle pouvait adapter ses méthodes de travail pour relever les défis inhérents à la promotion de sociétés multiethniques cohérentes. Les recommandations de Bolzano et les Lignes directrices de Ljubljana ne demandent en outre plus qu'à être mises en œuvre de manière consistante et promues par nous tous.

Monsieur Vollebaek laisse derrière lui une institution incontestablement renforcée. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir compter sur l'engagement non moins dévoué de son successeur, ainsi que sur la compétence avérée du personnel de son bureau

Nous tenons enfin à exprimer tous nos vœux de succès à Monsieur Vollebaek pour la suite de sa carrière professionnelle, ainsi que de santé.

Monsieur le Président, je vous remercie.